

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026



Date de convocation : 09/02/2026
Date d'affichage : 09/02/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mil vingt-six, le lundi 16 février à 19 Heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents : JC. GEFFROY, S. CAILLAUD, adjoints,
M.DELACOUR – PY. LENORMAND – P. DERLY (*arrivé à 19h30*)– T. NEYT – M. LOPEZ
Formant la totalité des membres en exercice.

Absents : J. FERRAND DEBART - E. OLLIVIER

Jean-Claude GEFFROY a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

PETITE ENFANCE : PRECONISATION SUR LA NOTION D'AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

• D'approuver l'organisation suivante au niveau de l'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant en Vexin Normand, à savoir :

○ **Le maintien de l'organisation actuelle avec notamment :**

- **Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leur famille** ainsi que les modes d'accueils disponibles sur leur territoire [**Compétence déjà transférée et attribuée à la Communauté de communes du Vexin Normand via le Relais Petite Enfance (RPE)] ;**
- **Informier et accompagner les familles** ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents [**Compétence déjà transférée et attribuée à la Communauté de communes du Vexin Normand via le Relais Petite Enfance (RPE)] ;**
 - **Planifier**, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil privés ou publics ; (*mission d'accord pour l'implantation dans les communes, mise à disposition des locaux, autorisation de réhabilitation voire construction de nouveaux équipements dédiés à l'accueil de la petite enfance*) ; [**Compétence obligatoire pour les communes de + de 3 500 habitants**]
- **Soutenir la qualité des modes d'accueils** (*en corrélation avec le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant publié en Juillet 2025*) [**Compétence exercée par les communes de + de 3 500 habitants**] **sauf la structure multi-accueil communautaire Capucine, compétence d'intérêt communautaire gérée par la Communauté de communes du Vexin Normand ;**

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

M. le Maire rappelle que le recensement de la population s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2026.

L'INSEE versera une dotation de 814 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 1000 € la rémunération de l'agent recenseur.

MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

M. le Maire rappelle l'obligation faite aux communes de participer financièrement au coût d'une mutuelle pour les agents au 1^{er} janvier 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir le principe de la labellisation et de participer pour un montant de 25 € mensuel pour tous les agents. L'agent devra fournir une attestation précisant que son contrat de mutuelle est labellisé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Feu d'artifice : M. le Maire présente le devis de la société CAVERN X d'un montant de 3 089 €. Au vu de l'augmentation du tarif, des devis seront demandés à d'autres prestataires pour comparaison.
- Epandeur à sel : comme il avait été convenu lors d'échanges, cet achat est reporté.
- Bistrot FMR : Au vu du peu de fréquentations en 2025, la prestataire propose de venir seulement à 2 ou 3 dates clés dans l'année. M. Geffroy propose une communication bien en amont de ces dates de passage par la pose de panneaux aux entrées du village. M. le Maire indique qu'il était convenu avec la responsable que la communication devait être faite par le bistrot FMR.
- Ville à joie : la reconduction de cette action est en attente par rapport aux élections municipales.
- Syndicat des eaux : M. Derly informe du vote des comptes du syndicat. Un bureau d'études a été retenu pour un état des lieux des travaux à réaliser et le maître d'œuvre actuel a été de nouveau retenu. Le tarif au m3 augmentera de 0,03 cts en raison de la recherche de nouvelles molécules dans les analyses.
- Transport scolaire : suite à l'incident du mercredi 11 février (car sur le bas côté), M. Geffroy, qui était sur place, a demandé au responsable du planning et des trajets que les conducteurs respectent les itinéraires, le car ne devant pas transiter par la rue de la garenne mais redescendre par le Guérite.
- Centre de loisirs : M. Neyt informe des problèmes d'inscription en ligne car on ne peut pas inscrire 2 enfants en même temps et souvent 1 seul peut être inscrit. M. le Maire lui propose de faire remonter cette information au service de la communauté de communes.
- Bois de la remise : M. Caillaud informe qu'il fera une offre d'achat.

La séance a été levée à 20h30